C.3

Catalogue 85-002 Service Bulletin - Bulletin de service / ISSN 0715-271X

STATISTICS CANADA STATISTIQUE CANADA

Juristat

Canadian Centre for Justice Statistics

Centre canadien de la statistique juridique

Price: Canada: $10.00 per issue, $90.00 annually
United States: US $12.00 per issue, US $108.00 annually
Other Countries: US $14.00 per issue, US $126.00 annually
To order Statistics Canada publications, please call our National toll-free line 1-800-267-6677

Vol. 16 No. 3

Government Spending on Adult Correctional Services

*Tim Foran**

Highlights

- In 1994-95, federal and provincial/territorial government operating expenditures for adult corrections totalled $1.9 billion. After adjusting for inflation, spending at the national level was 2% lower than four years ago.
- The federal government spent $913 million on adult corrections while the provinces and territories spent $980 million.
- It cost about $44,000 per year to keep a person in a federal penitentiary, compared with $39,000 in a provincial facility.
- The per capita cost to operate the adult corrections system represents $65 for each person in Canada.
- In the federal sector, the number of inmates in federal institutions increased 24% between 1990-91 and 1994-95, while operational costs rose by only 6%.

* *Senior Analyst, Correctional Services Program*

March 1996
ISSN 0715-271X

Note of Appreciation

Canada owes the success of its statistical system to a long-standing cooperation involving Statistics Canada, the citizens of Canada, its businesses and governments. Accurate and timely statistical information could not be produced without their continued cooperation and goodwill.

Prix : Canada : 10 $ le numéro, 90 $ l'abonnement annuel
États-Unis : 12 $ US le numéro, 108 $ US l'abonnement annuel
Autres pays : 14 $ US le numéro, 126 $ US l'abonnement annuel
Pour commander des publications de Statistique Canada, composer sans frais, partout au pays, le numéro 1 800 267-6677

Vol. 16, n° 3

Dépenses gouvernementales au titre des services correctionnels pour adultes

*Tim Foran**

Faits saillants

- En 1994-1995, les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux ont consacré, au total, 1,9 milliard de dollars aux dépenses d'exploitation liées aux services correctionnels pour adultes. Après rajustement pour tenir compte de l'inflation, les dépenses à l'échelle nationale étaient de 2 % inférieures à ce qu'elles étaient il y a quatre ans.
- Le gouvernement fédéral a dépensé 913 millions de dollars au chapitre des services correctionnels pour adultes, contre 980 millions de dollars dans le cas des provinces et territoires.
- Il en coûte environ 44 000 $ par an pour garder une personne dans un pénitencier fédéral, comparativement à 39 000 $ dans un établissement provincial.
- Le coût par habitant du système correctionnel pour adultes a coûté, au total, 65 $ par personne au Canada.
- Dans le secteur fédéral, le nombre de détenus dans les établissements fédéraux s'est accru de 24 % entre 1990-1991 et 1994-1995, alors que les dépenses d'exploitation n'ont

* *Analyste principal, Programme des services correctionnels*

Mars 1996
ISSN 0715-271X

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Published by authority of the Minister responsible for Statistics Canada. © Minister of Industry, 1996. All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted in any form or by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording or otherwise without prior written permission from Licence Services, Marketing Division, Statistics Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada. © Ministre de l'Industrie, 1996. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

During the same time, the number of federal offenders under supervision in the community rose by only 0.2% and costs increased 2%.

- In the provincial sector, the number of inmates in provincial institutions increased 11% between 1990-91 and 1994-95, while operational costs rose by 8%. During the same time, the number of offenders under supervision in the community rose by 22% and costs increased 20%.

Introduction

Canada's incarceration rate is high by international standards. At 130 per 100,000 total population in 1994-95, the Canadian rate appears low in relation to countries such as Russia (558), the United States (519), and South Africa (368). However, Canadian rates are significantly higher than comparable western European countries including the United Kingdom (92), France (78), and Germany (66). In 1994-95, the average number of inmates held in federal and provincial custody reached an all time high of 33,900. The average annual cost of incarcerating provincial inmates ($39,150) and federal inmates ($44,344) is substantial, consuming nearly 80% of total correctional costs. The remaining costs were consumed by community corrections services (12%) and headquarters/central services (9%).

As with many private and public sectors of the Canadian economy, the criminal justice system is facing cutbacks. As part of the 1995 federal budget, it was announced that the government would develop a strategy to contain the growth rate of the inmate population and the costs of correctional services. At the same time, however, public concern about crime is increasing the demand for tougher prison sentences, particularly for crimes of violence and for serious offenders.

This Juristat describes adult correctional expenditures and personnel from 1990-91 to 1994-95. It examines expenditure and personnel trends in the context of rising inmate populations and community corrections caseloads. The information reported is based on the *Adult Corrections Revenue, Expenditure and Personnel* survey[1] which is conducted annually by the Canadian Centre for Justice Statistics. It is important to note that "operating expenditures" refer only to the day-to-day costs of delivering correctional services, and do not include "capital costs" for building new facilities, renovations, etc..

Overview of Correctional Services

Adult correctional services in Canada are a responsibility shared among the federal, provincial and territorial governments. Section 731 of the *Criminal Code of Canada*

[1] *The Adult Correctional Revenue, Expenditure, and Personnel Survey measures the resources and operational costs (fiscal year) of Canada's custodial and non-custodial programs.*

augmenté que de 6 %. Au cours de la même période, le nombre de contrevenants sous responsabilité fédérale faisant l'objet d'une surveillance dans la collectivité a affiché une hausse de seulement 0,2 %, alors que les coûts ont augmenté de 2 %.

- Dans le secteur provincial, le nombre de détenus dans les établissements provinciaux s'est accru de 11 % entre 1990-1991 et 1994-1995, alors que les dépenses d'exploitation ont augmenté de 8 %. Au cours de la même période, le nombre de contrevenants faisant l'objet d'une surveillance dans la collectivité a affiché une hausse de 22 %, alors que les coûts ont augmenté de 20 %.

Introduction

Le taux d'incarcération au Canada est élevé par rapport à celui des autres pays. À 130 pour un total de 100 000 habitants en 1994-1995, il paraît faible si on le compare à celui d'autres pays comme la Russie (558), les États-Unis (519) et l'Afrique du Sud (368). Toutefois, les taux canadiens sont sensiblement plus élevés que ceux de pays comparables de l'Europe de l'Ouest, dont le Royaume-Uni (92), la France (78) et l'Allemagne (66). En 1994-1995, le nombre moyen de détenus dans des établissements fédéraux et provinciaux a atteint 33 900, un chiffre record. Le coût annuel moyen d'incarcération de détenus sous responsabilité provinciale (39 150 $) et de détenus sous responsabilité fédérale (44 344 $) est élevé, absorbant près de 80 % des dépenses totales des services correctionnels. Les autres dépenses ont été engagées au titre des services correctionnels communautaires (12 %) et des administrations centrales/ services centraux (9 %).

À l'instar de nombreux éléments des secteurs privé et public du Canada, le système de justice pénale fait face à des compressions budgétaires. Dans le cadre du budget fédéral de 1995, il a été annoncé que le gouvernement fédéral élaborerait une stratégie visant à freiner le taux de croissance de la population carcérale et les dépenses des services correctionnels. Parallèlement, toutefois, l'inquiétude du public face à la criminalité se traduit par un accroissement de la demande de peines d'incarcération plus longues, particulièrement pour les crimes de violence et pour les infractions graves.

Le présent bulletin décrit les dépenses et le personnel des services correctionnels pour adultes de 1990-1991 à 1994-1995. On y examine les tendances relatives aux dépenses et au personnel dans le contexte de l'accroissement des populations carcérales et du nombre de contrevenants faisant l'objet d'une surveillance dans la collectivité. Les données sont tirées de l'*Enquête sur les recettes, les dépenses et le personnel des services correctionnels pour adultes*[1], réalisée tous les ans par le Centre canadien de la statistique juridique. Il importe de noter que les «dépenses d'exploitation» s'entendent uniquement des dépenses courantes engagées pour la prestation de services correctionnels, et qu'elles n'englobent pas les «dépenses d'immobilisation» engagées pour la construction de nouvelles installations, des rénovations, etc..

Aperçu des services correctionnels

Les administrations fédérale, provinciales et territoriales se partagent la responsabilité des services correctionnels pour adultes au Canada. L'article 731 du *Code criminel du Canada*

[1] *L'Enquête sur les recettes, les dépenses et le personnel des services correctionnels pour adultes évalue les ressources et les dépenses d'exploitation (exercice financier) des programmes de détention et de non-détention du Canada.*

prescribes that all offenders sentenced to a term of imprisonment for a period of less than two years are a provincial/territorial responsibility; offenders sentenced to prison terms of two years or more are a federal responsibility. Typically, federal inmates are more dangerous or chronic offenders, and are considered to have committed more serious offences. In general, they require more intensive correctional programming than most provincial inmates. Interchange of inmates between federal and provincial jurisdictions may take place through Exchange of Service agreements, to enable offenders to maintain family connections, obtain treatment, or ensure appropriate levels of supervision.

In the federal sector, adult correctional services are provided by two distinct agencies - the Correctional Service of Canada and the National Parole Board. Both organizations operate under the authority of the federal Ministry of the Solicitor General, but the National Parole Board is independent in exercising its parole decision-making authority.

Total Spending Remains Stable

Total government operating costs for adult corrections remained stable between 1993-94 and 1994-95 at $1.9 billion (Table 1). Correctional expenditures were about one-third of the amount spent on policing ($5.8 billion).

Between 1990-91 and 1994-95, there was a 6% increase in total correctional operating expenditures. However, after adjusting for inflation, correctional costs actually decreased by 2% over this period. Data from the Financial Management System, Public Institutions Division reveal that the total of all federal and provincial/territorial government expenditures increased by 11% between 1990-91 and 1994-95.

dispose que tous les contrevenants condamnés à une peine d'emprisonnement de moins de deux ans relèvent des administrations provinciales/ territoriales, et les contrevenants condamnés à deux ans ou plus du gouvernement fédéral. Les détenus sous responsabilité fédérale sont normalement des contrevenants plus dangereux ou des récidivistes chroniques, et ils sont jugés avoir commis des infractions plus graves. En règle générale, ils ont besoin de programmes de traitement correctionnel plus intensifs que la plupart des détenus sous responsabilité provinciale. Il peut y avoir des échanges de détenus entre les secteurs de compétence fédéral et provinciaux, dans le cadre «d'accords d'échange de services» pour permettre aux détenus de maintenir des liens avec leur famille, d'obtenir un traitement, ou encore pour garantir des niveaux de surveillance appropriés.

Dans le secteur fédéral, les services correctionnels pour adultes sont fournis par deux organismes distincts - le Service correctionnel du Canada et la Commission nationale des libérations conditionnelles. Les deux organismes fonctionnent sous les auspices du ministère fédéral du Solliciteur général; toutefois, la Commission nationale des libérations conditionnelles exerce de façon autonome son pouvoir décisionnel sur les libérations conditionnelles.

Les dépenses totales demeurent relativement stables

Les dépenses totales des services correctionnels pour adultes sont demeurées stables entre 1993-1994 et 1994-1995, s'établissant à 1,9 milliard de dollars (tableau 1). Ce montant représente environ le tiers du montant consacré aux services de police (5,8 milliards de dollars).

Entre 1990-1991 et 1994-1995, le total des dépenses d'exploitation des services correctionnels a augmenté de 6 %. Toutefois, après rajustement pour tenir compte de l'inflation, les dépenses des services correctionnels ont en fait diminué de 2 % pendant cette période. Les données du Système de gestion financière, Division des institutions publiques on démontré que entre 1990-1991 et 1994-1995, on a enregistré une hausse de 11 % dans le total des dépenses fédérales et provinciales/territoriales.

Table 1

Total Federal and Provincial Adult Correctional Operational Expenditures in Current and Constant Dollars, Canada, 1990-91 to 1994-95

Tableau 1

Total des dépenses d'exploitation des services correctionnels fédéraux et provinciaux pour adultes, en dollars courants et en dollars constants, Canada, 1990-1991 à 1994-1995

Year / Année	Federal government / Gouvernement fédéral		Provincial government / Gouvernement provincial		Total		Per capita / Par habitant	
	Current dollars / Dollars courants	Constant 1990-91 dollars / Dollars constants de 1990-91	Current dollars / Dollars courants	Constant 1990-91 dollars / Dollars constants de 1990-91	Current dollars / Dollars courants	Constant 1990-91 dollars / Dollars constants de 1990-91	Current dollars / Dollars courants	Constant 1990-91 dollars / Dollars constant de 1990-91
	$'000		$'000		$'000		$	
1990-91	862,041	862,041	929,664	929,664	1,791,705	1,791,705	64.47	64.47
1991-92	876,447	839,784	995,924	954,263	1,872,371	1,794,048	66.58	63.80
1992-93	859,296	810,556	1,020,523	962,638	1,879,819	1,773,194	65.86	62.13
1993-94	881,988	819,857	996,904	926,678	1,878,892	1,746,535	64.92	60.35
1994-95	913,250	845,035	980,280	907,058	1,893,530	1,752,093	64.74	59.90

Of the total operating expenditures on adult corrections in 1994-95, $913 million were spent on the federal correctional system, a 4% increase over the previous year. The provinces and territories combined spent just over $980 million on correctional services, a decrease of 2% from 1993-94.

Sur le total des dépenses d'exploitation engagées au chapitre des services correctionnels pour adultes en 1994-1995, une somme de 913 millions de dollars a été dépensée pour le système correctionnel fédéral, soit une augmentation de 4 % par rapport à l'année précédente. Toutes les provinces et les territoires combinés n'ont dépensé qu'un peu plus de 980 millions de dollars au chapitre des services correctionnels, pour une baisse de 2 % par rapport à 1993-1994.

Federal Expenditures

In 1994-95, the federal government spent $1.1 billion on operating and capital costs for corrections. The majority of these expenditures were operating costs ($913 million), but an additional $150 million was spent on capital expenditures.

The majority of the $913 million federal operating expenditures ($682 million or 75% of the total) were for custodial services, while only 7% ($64 million) was directed towards the community supervision of offenders (Figure 1). The operation of the National Parole Board cost $24.7 million (3%). The remaining $142 million (15%) was required to maintain headquarters and central service functions in five regional locations across the country (See Methodological notes).

Dépenses du gouvernement fédéral

En 1994-1995, le gouvernement fédéral a consacré 1,1 milliard de dollars aux dépenses d'exploitation et d'immobilisation des services correctionnels. La majorité de ces dépenses étaient des dépenses d'exploitation (913 millions de dollars), mais une autre somme de 150 millions de dollars a été consacrée à des dépenses d'immobilisation.

La majorité des dépenses d'exploitation fédérales de 913 millions de dollars (682 millions de dollars ou 75 % du total) ont été engagées au chapitre des services de détention, alors que seulement 7 % (64 millions de dollars) ont été affectées à la surveillance communautaire des contrevenants (figure 1). Le fonctionnement de la Commission nationale des libérations conditionnelles a coûté 24,7 millions de dollars (3 %). Le reste, soit 142 millions de dollars (15 %), a dû être affecté aux activités des administrations centrales et des services centraux dans cinq régions du pays (Voir Notes sur la méthodologie).

Figure 1

Total Federal Operating Expenditures, by Major Service Area, 1994-95

Total des dépenses d'exploitation fédérales, selon le secteur de service principal, 1994-1995

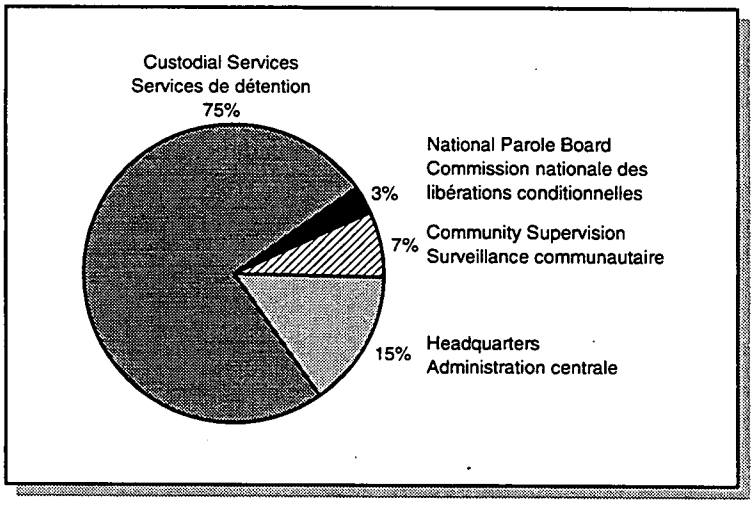

Modest Rise in Federal Operating Costs

Total federal operating expenditures in 1994-95 increased by 4% over the $882 million reported in 1993-94 and by 6% since 1990-91. This modest rise in costs is noteworthy, given that the number of inmates in federal custody (13,950) reached an all-time high in 1994-95, a 24% increase over 1990-91. As well, it should be noted that after adjusting for inflation, federal operating expenditures actually decreased 2% between 1990-91 and 1994-95 (Figure 2).

Légère augmentation des dépenses d'exploitation du gouvernement fédéral

Le total des dépenses d'exploitation fédérales en 1994-1995 a augmenté de 4 % par rapport aux 882 millions de dollars déclarés en 1993-1994, et de 6 % depuis 1990-1991. Cette modeste augmentation mérite d'être soulignée, car le nombre de détenus dans des établissements de détention fédéraux (13 950) a atteint un chiffre record en 1994-1995, qui représente une augmentation de 24 % par rapport à 1990-1991. En outre, il convient de mentionner qu'après rajustement pour tenir compte de l'inflation, les dépenses d'exploitation fédérales ont en fait diminué de 2 % entre 1990-1991 et 1994-1995 (figure 2).

Clearly, correctional administrators have been successful in their efforts to contain costs. One of the factors that has enabled the Correctional Service of Canada to contain costs is the use of "double-bunking". A decade ago there was no double-bunking, whereas today, approximately one-quarter of the cells originally built for one inmate, are now shared by two inmates.

Federal Capital Costs Soar

Capital costs soared 70% between 1990-91 and 1994-95, increasing from $88 million to $150 million. Most of this increase can be attributed to custodial facility expenditures, with over $115 million being spent on the renovation and new construction of facilities in 1994-95 alone. As many federal institutions are already quite old, during 1994-95, major renovations were undertaken at a number of the older federal facilities such as Dorchester Institution, Kingston Penitentiary, and Bowden Institution, among others. These renovations were necessary to maintain the facilities and accommodate a growing inmate population.

The construction of regional facilities for federally sentenced women also contributed to rising capital costs between 1990-91 and 1994-95. In 1990, the task force report on federally sentenced women "Creating Choices" recommended the closure of the Kingston Prison for Women, and the construction of five new regional facilities. Construction costs are estimated at $7 million for the Nova Institution for Women in Truro, Nova Scotia, $9.5 million for the Edmonton Institution for Women, and $9.2 million for the Okimaw Ohci Healing Lodge in Saskatchewan. It is expected that the two additional facilities still under construction (Établissement Joliette in Quebec, and the Grand Valley Institution for Women in Kitchener) will cost approximately $29 million to complete. Some of these cost will be incurred during 1995-96.

Provincial/Territorial Expenditures Drop Slightly

In 1994-95, the operating expenditures on adult corrections for the provinces and territories totalled just over $980 million. Operating expenditures peaked in 1992-93 at just over $1 billion, but then decreased in 1993-94 and 1994-95. After adjusting for inflation, operating costs in 1994-95 were 2% lower than the amount spent in 1990-91 (Figure 2).

Across the provinces/territories, approximately 83% of the total 1994-95 operating expenditures on adult corrections were for custodial services. The remaining resources were spent on community supervision services (13%) and on headquarters and central services (3%). In addition, three provinces operate their own boards of parole: Québec, Ontario and British Columbia. The operation of these boards accounted for just 1% of the total expenditures in these provinces (Table 2). The remaining provinces obtain

Manifestement, les administrateurs des services correctionnels ont réussi dans leurs efforts visant à comprimer les dépenses. La double occupation des cellules est l'un des facteurs qui a permis au Service correctionnel du Canada de réduire les dépenses. Il n'y avait pas de double occupation de cellule il y a dix ans, alors qu'aujourd'hui environ le quart des cellules construites à l'origine pour un détenu en logent maintenant deux.

Montée en flèche des dépenses d'immobilisation du gouvernement fédéral

Les dépenses d'immobilisation ont augmenté de 70 % entre 1990-1991 et 1994-1995, passant de 88 millions de dollars à 150 millions de dollars. La majorité de cette augmentation peut être attribuée aux installations de détention, plus de 115 millions de dollars ayant été consacrés, en 1994-1995 seulement, à la construction ou la rénovation d'installations. Comme bon nombre des établissements fédéraux sont déjà assez âgés, on a procédé, au cours de 1994-1995, à d'importantes rénovations dans un certain nombre d'installations fédérales plus anciennes, comme le Pénitencier de Dorchester, le Pénitencier de Kingston et l'Établissement de Bowden, entre autres. Ces rénovations étaient nécessaires pour remettre les établissements en bon état ainsi que pour loger une population carcérale qui ne cesse de croître.

La construction d'installations régionales pour les condamnées sous responsabilité fédérale a également contribué à l'augmentation des dépenses d'immobilisation entre 1990-1991 et 1994-1995. En 1990, le groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale a recommandé dans son rapport intitulé «La création de choix» la fermeture du Pénitencier de Kingston pour les femmes, et la construction de cinq nouvelles installations régionales. Les coûts de construction sont évalués à 7 millions de dollars pour l'Établissement Nova pour femmes à Truro, Nouvelle-Écosse, à 9,5 millions de dollars pour l'Établissement pour femmes d'Edmonton, et à 9,2 millions de dollars pour le «Okimaw Ohci Healing Lodge» en Saskatchewan. On s'attend que les deux autres installations encore en construction (l'Établissement Joliette au Québec et l'Établissement Grand Valley pour femmes à Kitchener) coûteront environ 29 millions de dollars. Une partie de ce montant sera engagé au cours de 1995-1996.

Légère baisse des dépenses des provinces/territoires

En 1994-1995, les dépenses d'exploitation au chapitre des services correctionnels pour adultes dans les provinces et territoires se sont élevées à un peu plus de 980 millions de dollars. Elles ont atteint un sommet en 1992-1993, s'établissant à un peu plus de un milliard de dollars, puis elles ont accusé une baisse en 1993-1994 et 1994-1995. Après rajustement pour tenir compte de l'inflation, les dépenses d'exploitation en 1994-1995 étaient de 2 % inférieures au montant dépensé en 1990-1991 (figure 2).

Dans les provinces/ territoires, environ 83 % de toutes les dépenses d'exploitation consacrées aux services correctionnels pour adultes en 1994-1995 ont été pour des services de détention. Les autres ressources ont été affectées à des services de surveillance dans la collectivité (13 %), ainsi qu'aux administrations centrales et aux services centraux (3 %). En outre, trois provinces ont leur propre commission des libérations conditionnelles : le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique. Le fonctionnement de ces commissions a compté pour seulement 1 %

Figure 2

Operating Expenditures on Federal and Provincial Corrections, in Current and Constant Dollars

Dépenses d'exploitation des services correctionnels fédéraux et provinciaux, en dollars courants et en dollars constants

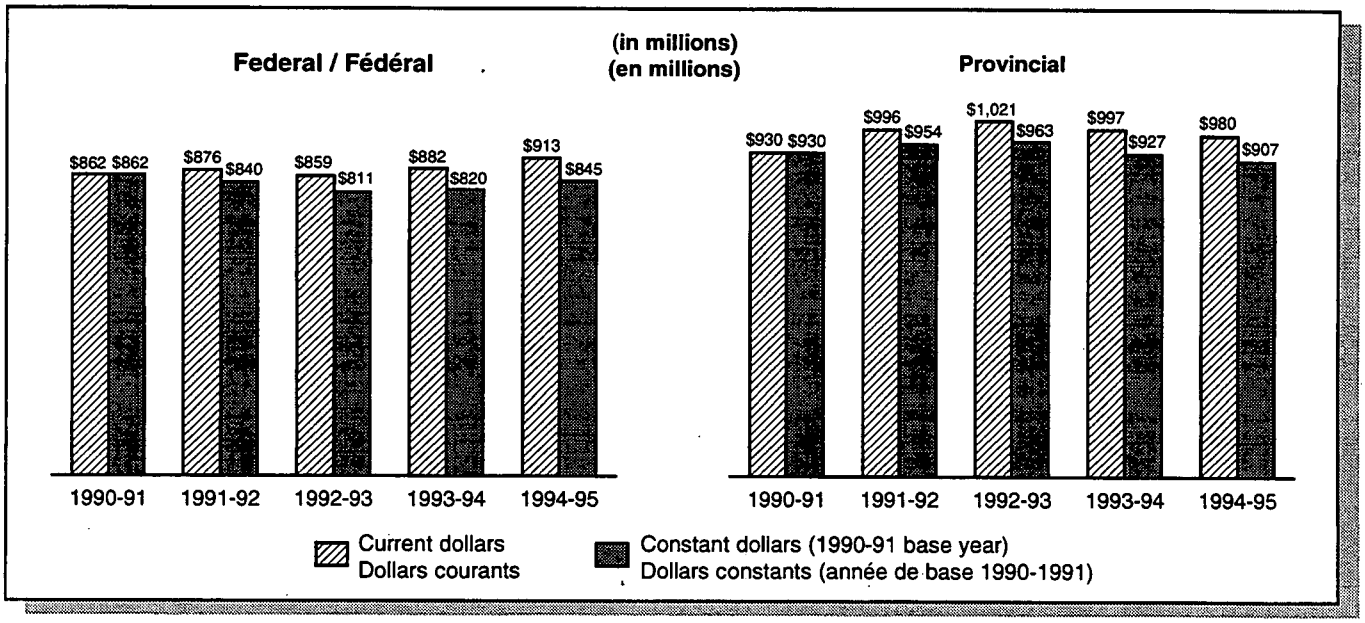

parole decision and supervision services from the National Parole Board and the Correctional Service of Canada.

In all jurisdictions, the amount spent on custodial services represented the largest portion of operating expenditures, however, this percentage varied substantially. In 1994-95, Prince Edward Island and Nova Scotia reported the lowest percentage of expenditure committed to custodial services (76%) while Newfoundland and Labrador reported the highest (89%).

As noted, after adjusting for inflation, total provincial operating costs in 1994-95 were actually 2% lower than the amount spent four years earlier. However, as shown in Figure 3, there was substantial variability among the jurisdictions.

During this five-year period (1990-91 to 1994-95) the number of inmates in custody in British Columbia increased by 34% and the community supervision caseload rose by 33%. Additional responsibilities for offender programming spawned a 34% rise in British Columbia's operating costs, showing increased costs in all sectors - custodial services, probation and provincial parole supervision services, and headquarters operations.

du total des dépenses dans ces provinces (tableau 2). Dans les autres provinces, la Commission nationale des libérations conditionnelles et le Service correctionnel du Canada prennent des décisions concernant les libérés conditionnels et leur assurent des services de surveillance.

Dans tous les secteurs de compétence, le montant consacré aux services de détention a représenté la plus forte proportion des dépenses d'exploitation; toutefois, ce pourcentage variait sensiblement. En 1994-1995, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse ont affiché le plus faible pourcentage des dépenses engagées pour les services de détention (76 %), alors que Terre-Neuve et le Labrador ont enregistré le pourcentage le plus élevé (89 %).

On note, après rajustement pour tenir compte de l'inflation, le total des dépenses d'exploitation provinciales en 1994-1995 était en fait de 2 % inférieur au montant dépensé quatre ans auparavant. Toutefois, comme l'indique la figure 3, il y avait beaucoup de différences entre les secteurs de compétence.

Au cours de la période de cinq ans de 1990-1991 à 1994-1995, le nombre de détenus dans les établissements de la Colombie-Britannique a affiché une hausse de 34 %, et le nombre de contrevenants faisant l'objet d'une surveillance dans la collectivité a augmenté de 33 %. De nouvelles responsabilités en matière de programmes pour les contrevenants ont également contribué à une hausse de 34 % des dépenses d'exploitation de la Colombie-Britannique, qui a été enregistrée dans tous les secteurs - services de détention, services de probation et services de surveillance assurés par la commission provinciale des libérations conditionnelles, et activités de l'administration centrale.

Table 2

Total Correctional Operating Expenditures[1], by Major Function, in Current and Constant Dollars, Canada and the Provinces, 1990-91 to 1994-95

Tableau 2

Total des dépenses d'exploitation[1] correctionnelles, selon la fonction principale, en dollars courants et en dollars constants, Canada et les provinces, 1990-1991 à 1994-1995

Province and year / Province et année		Current dollars / Dollars courants						Constant 1990-91 dollars / Dollars constants de 1990-91	
		Custodial services / Services de détention	Community supervision services / Services de surveillance communautaire	Headquarters and central services / Administration centrale et services centraux	Parole boards / Commissions des libérations conditionnelles	Total		Total	
		$'000	$'000	$'000	$'000	$'000	per capita / par habitant	$'000	per capita / par habitant
Newfoundland and Labrador - Terre-Neuve et le Labrador	1990-91	15,442	1,595	121	-	17,158	29.64	17,158	29.64
	1991-92	17,642 r	1,409 r	127	-	19,178 r	33.05 r	18,376	31.67
	1992-93	17,831	1,432	155	-	19,418	33.27	18,317	31.38
	1993-94	17,761	1,557	150	-	19,468	33.31	18,097	30.97
	1994-95	17,835	1,950	154	-	19,939	34.24	18,450	31.68
Prince Edward Island[2] - Île-du-Prince-Édouard[2]	1990-91	3,875	409	117	-	4,401	33.60	4,401	33.60
	1991-92	3,975	418	126	-	4,519	34.55	4,330	33.10
	1992-93	3,972	418	126	-	4,516	34.29	4,260	32.35
	1993-94	3,488	834	257	-	4,579	34.38	4,256	31.96
	1994-95	3,316	800	255	-	4,371	32.50	4,045	30.07
Nova Scotia - Nouvelle-Écosse	1990-91	17,342	4,488	1,395	-	23,225	25.45	23,225	25.45
	1991-92	17,241	4,867	1,314	-	23,422	25.51	22,442	24.45
	1992-93	17,839	4,898	1,358	-	24,094	26.05	22,728	24.57
	1993-94	18,116	5,008	1,356	-	24,480	26.29	22,756	24.44
	1994-95	18,456	5,093	940	-	24,489	26.14	22,660	24.19
New Brunswick - Nouveau-Brunswick	1990-91	11,725	2,783	1,804	-	16,312	21.95	16,312	21.95
	1991-92	11,929	2,765	933	-	15,627	20.87	14,973	20.00
	1992-93	12,173	2,798	1,056	-	16,027	21.28	15,118	20.07
	1993-94	12,866	2,854	909	-	16,629	21.99	15,458	20.44
	1994-95	12,647	2,859	1,178	-	16,684	21.98	15,438	20.33
Québec	1990-91	132,379 r	16,716 r	5,447 r	1,889	156,431 r	22.28 r	156,431	22.28
	1991-92	145,734 r	17,756 r	5,974 r	2,071	171,535 r	24.23 r	164,360	23.21
	1992-93	154,184 r	19,527 r	6,326 r	2,654	182,691 r	25.53 r	172,329	24.09
	1993-94	147,194 r	19,105 r	6,258 r	2,623	175,180 r	24.23 r	162,840	22.53
	1994-95	145,702	18,362	5,953	2,691	172,708	23.72	159,808	21.95
Ontario[3]	1990-91	339,917 r	44,554	38,383	4,434	427,288 r	41.32 r	427,288	41.32
	1991-92	364,902 r	52,429	35,438	4,333	457,102 r	43.65 r	437,981	41.83
	1992-93	364,739 r	55,445	32,404	4,313	456,901 r	42.92 r	430,985	40.48
	1993-94	361,411	55,654	9,400	4,308	430,773	39.84	400,428	37.03
	1994-95	345,211	50,487	8,192	4,083	407,973	37.33	377,499	34.54
Manitoba	1990-91	32,134	5,161	1,433	-	38,728	34.94	38,728	34.94
	1991-92	32,207	5,323	1,619	-	39,149	35.19	37,511	33.72
	1992-93	34,413	6,321	1,864	-	42,598	38.09	40,182	35.93
	1993-94	33,325	5,453	1,799	-	40,577	36.05	37,719	33.51
	1994-95	32,302	5,270	1,982	-	39,554	34.97	36,600	32.36
Saskatchewan	1990-91	37,516	3,881	1,157	-	42,554	42.10	42,554	42.10
	1991-92	38,239	4,499	1,324	-	44,062	43.78	42,219	41.95
	1992-93	36,732	4,785	1,382	-	42,898	42.54	40,465	40.12
	1993-94	39,720	4,860	1,402	-	45,982	45.45	42,743	42.24
	1994-95	41,892	5,262	1,439	-	48,593	47.82	44,963	44.25
Alberta	1990-91	75,489	11,282	4,559	-	91,330	35.73	91,330	35.73
	1991-92	78,046	11,771	4,383	-	94,200	36.21	90,260	34.70
	1992-93	78,444	12,290	3,964	-	94,698	35.75	89,327	33.72
	1993-94	76,279	11,854	3,145	-	91,278	33.96	84,848	31.56
	1994-95	71,684	11,938	2,964	-	86,586	31.88	80,118	29.50

See footnotes at end of table. - Voir notes à la fin du tableau.

Table 2

Total Correctional Operating Expenditures[1], by Major Function, in Current and Constant Dollars, Canada and the Provinces, 1990-91 to 1994-95 - Concluded

Tableau 2

Total des dépenses d'exploitation[1] correctionnelles, selon la fonction principale, en dollars courants et en dollars constants, Canada et les provinces, 1990-1991 à 1994-1995 - fin

Province and year / Province et année		Current dollars / Dollars courants						Constant 1990-91 dollars / Dollars constants de 1990-91	
		Custodial services / Services de détention	Community supervision services / Services de surveillance communautaire	Headquarters and central services / Administration centrale et services centraux	Parole boards / Commissions des libérations conditionnelles	Total		Total	
		$'000	$'000	$'000	$'000	$'000	per capita / par habitant	$'000	per capita / par habitant
British Columbia - Colombie-Britannique	1990-91	77,717 r	13,973 r	3,306	663	95,659 r	28.99 r	95,659	28.99
	1991-92	87,155 r	17,976 r	3,600 r	659	109,390 r	32.37 r	104,814	31.01
	1992-93	91,653 r	21,193 r	4,600 r	717 r	118,163 r	33.96 r	111,461	32.04
	1993-94	101,586 r	21,923 r	5,313 r	795	129,617 r	36.27 r	120,486	33.71
	1994-95	109,044	23,768	4,724	886	138,422	37.73	128,083	34.92
Yukon	1990-91	3,915	1,242	172	-	5,329	190.34	5,329	190.34
	1991-92	4,386	700	217	-	5,302	182.21	5,081	174.59
	1992-93	4,803	1,259	360	-	6,422	211.95	6,058	199.93
	1993-94	5,086	959	144	-	6,189	201.60	5,753	187.39
	1994-95	5,811	1,083	204	-	7,098	235.81	6,568	218.20
Northwest Territories[4] - Territoires du Nord-Ouest[4]	1990-91	10,490	-	759	-	11,249	189.38	11,249	189.38
	1991-92	11,546	-	892	-	12,438	202.90	11,918	194.42
	1992-93	11,178	-	918	-	12,096	193.23	11,410	182.27
	1993-94	11,303	-	849	-	12,152	191.67	11,296	178.17
	1994-95	11,996	981	886	-	13,863	215.26	12,828	199.18
CANADA	1990-91	757,941 r	106,084 r	58,653 r	6,986	929,664 r	33.45 r	929,664	33.45
	1991-92	813,002 r	119,913 r	55,947 r	7,063	995,924 r	35.42 r	954,264	33.94
	1992-93	827,961 r	130,365 r	54,513 r	7,684 r	1,020,523 r	35.75 r	962,638	33.73
	1993-94	828,135 r	130,061 r	30,982 r	7,726	996,904 r	34.45 r	926,678	32.02
	1994-95	815,896	127,853	28,871	7,660	980,280	33.52	907,058	31.01

[1] *Capital costs have been excluded from all jurisdiction's expenditures. - Les coûts d'investissement ont été exclus des dépenses de tous les secteurs de compétence.*
[2] *Prince Edward Island - Beginning in 1993-94, community supervision costs include young offenders. - Île-du-Prince-Édouard - À partir de 1993-1994, les coûts relatifs à la surveillance communautaire incluent les jeunes contrevenants.*
[3] *Ontario - Headquarters and central services costs decreased dramatically in 1993-94 due to the merging of the Ministry of the Solicitor General and the Ministry of Correctional Services and the exclusion of indirect corporate costs following the merger of the two government ministries. - Ontario - Les dépenses de l'administration centrale et des services centraux ont considérablement diminué en 1993-1994, à la suite du fusionnement des ministères du Solliciteur général et des Services correctionnels, et de l'exclusion des dépenses indirectes de ces ministères après le fusionnement.*
[4] *Northwest Territories - Community supervision costs were reported for the first time in 1994-95. - Territoires du Nord-Ouest - Les coûts des services de surveillance ont été déclarés pour la première fois en 1994-1995.*
\- *Nil or zero. - Néant ou zéro.*
r *Revised figures. - Nombres rectifiés.*

The increase in the Yukon can largely be attributed to the opening of a new correctional facility, the Teslin Community Correctional Centre. Community supervision costs, which were reported for the first time in 1994-95, account for the majority of the increase in the Northwest Territories.

The decrease in Alberta's total operating costs can be attributed to the provincial government's initiatives to reduce spending across all departments. In 1993-94, incentive pay to inmates was eliminated and in 1994-95, there was a 5% cut in salary expenditures.

In Ontario, decreases in operating expenditures can largely be attributed to the significant drop in headquarters costs (Table 2). Headquarters costs decreased, due to the merging of the Ministry of the Solicitor General and the

L'augmentation au Yukon est en grande partie attribuable à l'ouverture d'un nouvel établissement de correction, soit le Centre correctionnel communautaire Teslin. Les dépenses liées à la surveillance dans la collectivité, qui ont été déclarées pour la première fois en 1994-1995, comptent pour la majorité de l'augmentation dans les Territoires du Nord-Ouest.

La baisse enregistrée dans les dépenses totales d'exploitation en Alberta peut être attribuée aux mesures prises par le gouvernement provincial pour réduire les dépenses dans tous les ministères. En 1993-1994 la rénumération au rendement des détenus a été éliminée, et en 1994-1995 il y a eu une réduction de 5 % dans les dépenses salariales.

En Ontario, la diminution des dépenses d'exploitation tient en grande partie à une forte baisse des dépenses de l'administration centrale (tableau 2), à la suite du fusionnement du ministère du Solliciteur général et du ministère des Services correctionnels

Figure 3

Percentage Change in Total Operating Expenditures on Provincial Adult Corrections in Constant Dollars, 1990-91 to 1994-95

Variation en pourcentage des dépenses d'exploitation, des services correctionnels pour adultes en dollars constants, 1990-1991 à 1994-1995

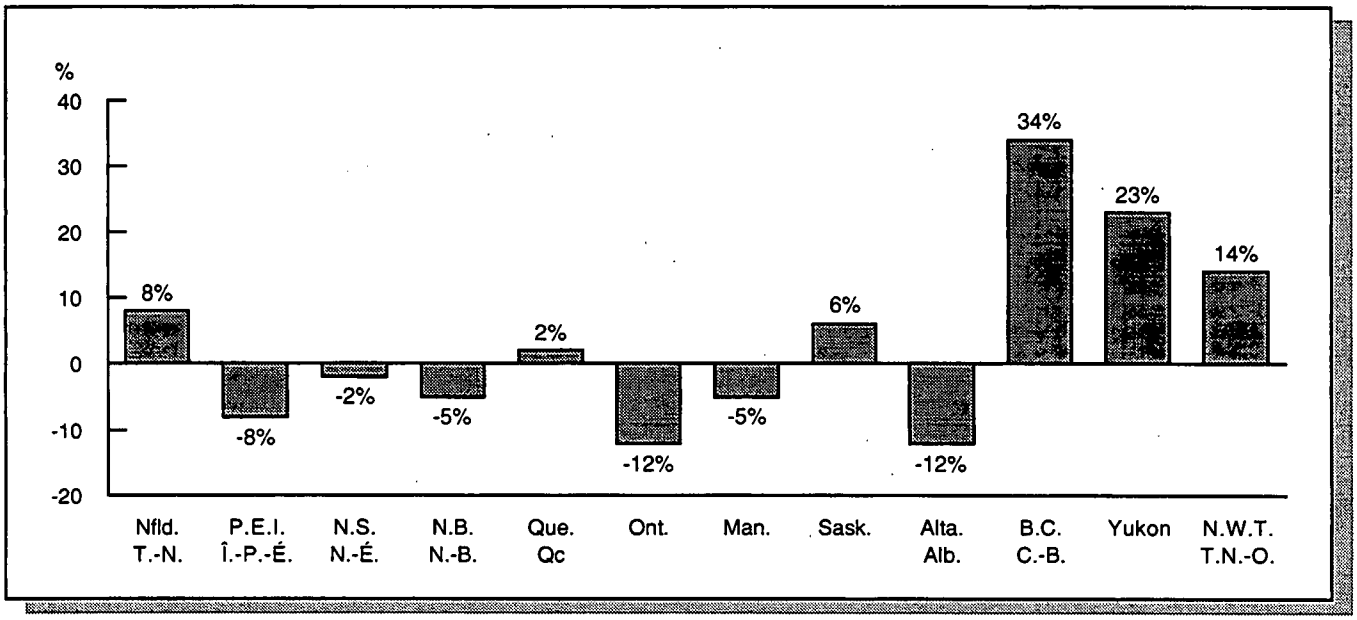

Ministry of Correctional Services in 1993-94. As well, indirect corporate costs were excluded beginning in 1993-94, as they were no longer specific to corrections.

Less Resources Allocated to Community Supervision Services

In 1994-95, supervision of offenders in the community accounted for 77% of the total federal and provincial offender caseloads, but accounted for only 12% of total operating costs. There were about 113,000 offenders under community supervision in 1994-95. Over 90% (103,600) were supervised by provincial probation and parole services. The remaining 9,400 offenders were under federal community supervision: 5,200 (55%) were federal offenders on full parole, 2,400 (25%) were on statutory release, and 1,400 (15%) were on day parole. Provincial offenders on day parole or full parole accounted for most of the remaining 400 cases, or 5%.

Custodial services accounted for only 23% of the federal and provincial caseloads in 1994-95; it consumed the largest portion (79%) of every dollar spent on corrections. Headquarters and central services[2] expenditures accounted for the remaining 9%.

[2] *Headquarters and central services costs include the usual costs for administration, e.g. salaries, communications, transportation, telephone, financial and computer services.*

en 1993-1994. En outre, des dépenses indirectes des ministères ont été exclues à compter de 1993-1994, car elles n'étaient plus particulières aux services correctionnels.

Moins de ressources sont allouées aux services de surveillance dans la collectivité

En 1994-1995, les contrevenants faisant l'objet d'une surveillance dans la collectivité ont compté pour 77 % de tous les contrevenants sous responsabilité fédérale et provinciale, mais pour seulement 12 % du total des dépenses d'exploitation. Le nombre de ces contrevenants s'établissait à environ 113 000 en 1994-1995. Plus de 90 % (103 600) étaient supervisés par des services provinciaux de probation et de libération conditionnelle. Les 9 400 autres contrevenants étaient des contrevenants sous responsabilité fédérale qui participaient à des programmes de surveillance communautaire : 5 200 (55 %) bénéficiaient d'une libération conditionnelle totale, 2 400 (25 %) d'une libération d'office, et 1 400 (15 %) d'une semi-liberté. Les contrevenants sous responsabilité provinciale bénéficiant d'une semi-liberté ou d'une libération conditionnelle totale représentaient la plupart des autres cas, soit 400 ou 5 %.

Même si les services de détention ne représentaient que 23 % du nombre total de contrevenants sous responsabilité fédérale et provinciale en 1994-1995, ils absorbaient la plus forte proportion (79 %) de chaque dollar consacré aux services correctionnels. Les dépenses des administrations centrales et des services centraux[2] comptaient pour les 9 % restants.

[2] *Les dépenses des administrations centrales et des services centraux comprennent les dépenses habituelles pour l'administration, p. ex. les salaires, les communications, le transport, le téléphone, les services financiers et les services informatiques.*

Approximately $40,000 per Year to Keep Offenders Behind Bars

It is important to examine corrections expenditures in relation to variations in the size of the correctional population among jurisdictions. Using a calculated "average annual cost", which represents the yearly cost of housing an inmate, it is possible to make more direct comparisons among jurisdictions.

In 1994-95, a slight increase in the average annual cost of keeping a federal offender in prison was offset by a decrease in the average cost of keeping a provincial offender. Provincial governments spent an average of $39,150 on each inmate, down 4% from the previous year. The average cost per inmate in federal penitentiaries rose a marginal 1% to $44,344.

Average annual costs per inmate in the jurisdictions varied from a low of $25,097 in Alberta and $28,561 in the Northwest Territories to a high of $81,943 in the Yukon. High average annual costs in the Yukon can largely be attributed to the opening of the Teslin Community Correctional Centre. In addition, it is important to note that the Yukon has experienced yearly decreases in the size of its inmate population over the past five years. During the last year, five jurisdictions reported average annual costs greater than the national average (Figure 4).

Environ 40 000 $ par année pour garder des contrevenants derrière les barreaux

Il importe d'examiner les dépenses au chapitre des services correctionnels en regard des différences dans la taille de la population carcérale entre les secteurs de compétence. En appliquant un «coût annuel moyen» calculé, qui représente ce qu'il en coûte par année pour loger un détenu, il est possible d'établir des comparaisons plus directes entre les secteurs de compétence.

En 1994-1995, une légère augmentation du coût annuel moyen de l'entretien, en prison, d'un contrevenant sous responsabilité fédérale a été compensée par une diminution du coût moyen de l'entretien d'un contrevenant sous responsabilité provinciale. Les provinces ont dépensé en moyenne 39 150 $ par détenu, soit une baisse de 4 % par rapport à l'année précédente. Toutefois, le coût moyen par détenu dans les pénitenciers fédéraux a accusé une hausse marginale de 1 %, s'établissant à 44 344 $.

Les coûts annuels moyens par détenu dans les secteurs de compétence ont varié de 25 097 $ en Alberta et 28 561 $ dans les Territoires du Nord-Ouest à 81 943 $ au Yukon. L'augmentation des coûts annuels moyen au Yukon est en grande partie attribuable à l'ouverture du Centre correctionnel communautaire Teslin. De plus, il est important de noter que le Yukon a connu des diminuations annuelles au niveau de sa population carcérale au cours des cinq dernières années. L'année dernière, cinq secteurs de compétence ont déclaré des coûts annuels moyens plus élevés que la moyenne nationale (figure 4).

Figure 4

Average Annual Cost Per Adult Inmate, 1994-95

Coût annuel moyen par détenu adulte, 1994-1995

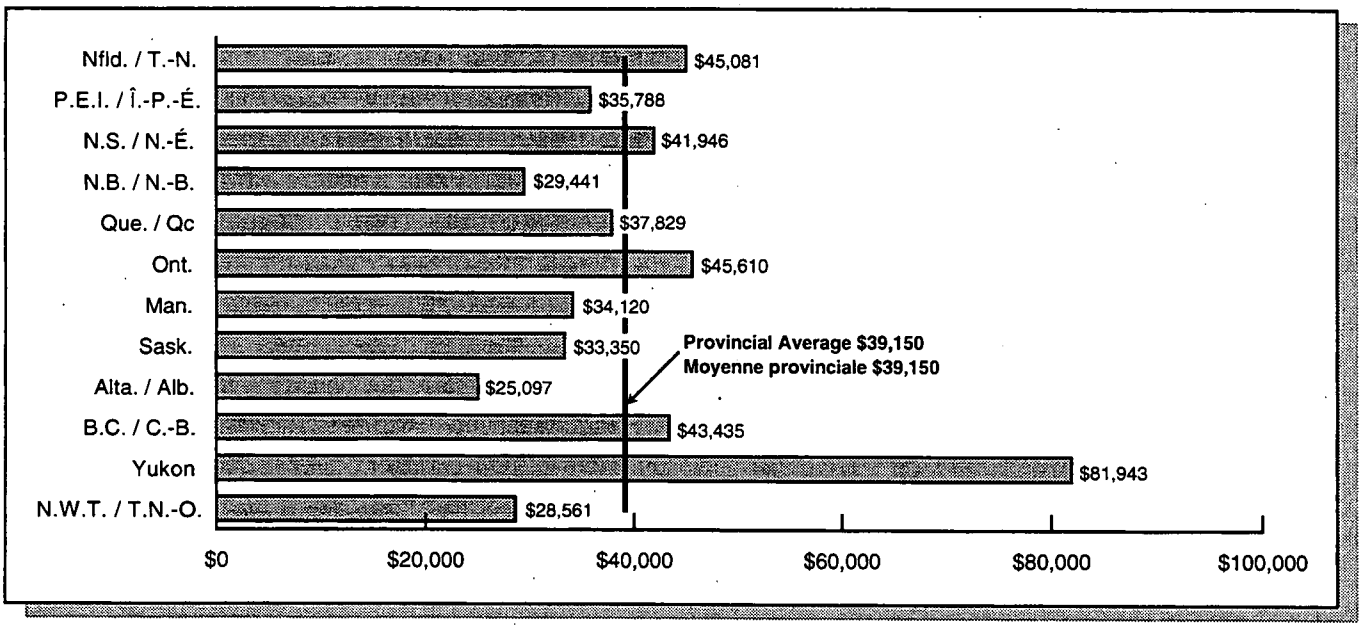

Federal and provincial average annual costs reveal a similar trend between 1990-91 and 1994-95. In both systems, the 1994-95 average costs in current and constant dollars decreased over the 1990-91 figures. In current dollars, provincial average annual costs decreased 3%, while the federal cost declined by 12%. When

Entre 1990-1991 et 1994-1995, on relève une tendance semblable dans les coûts annuels moyens fédéraux et provinciaux. Dans les deux systèmes, les coûts moyens en 1994-1995, en dollars courants et en dollars constants, ont diminué par rapport aux chiffres de 1990-1991. En dollars courants, les coûts annuels moyens des provinces ont diminué de 3 %, et celui du

expressed in 1990-91 constant dollars, to control for inflation, provincial and federal average annual costs decreased by 18% and 11% respectively.

Per Capita Costs

Per capita costs present expenditures relative to the size of Canada's total population. In 1994-95, the total federal and provincial operating expenditures on adult corrections represented nearly $65 for each person in Canada. Operation of the federal corrections system cost $31.22 per person and the provincial systems cost $33.52 per person. The total per capita cost of adult corrections in current dollars increased just slightly from $64.47 in 1990-91 to $64.74 in 1994-95 (Table 1), but when adjusted using 1990-91 constant dollars the total per capita cost actually decreased by 7% over this period.

Corrections Personnel

The staff complement for adult corrections during 1994-95 totalled 27,103 persons. The majority (16,245 or 60%) were employed in the provincial and territorial systems. The other 10,858 persons worked in the federal system - 10,497 employed with the Correctional Service of Canada and 361 working for the National Parole Board (Table 3). It is important to understand that the delivery of some services in both the federal and provincial correctional systems involve contractual arrangements with various non-government organizations such as the John Howard Society and the Elizabeth Fry Society.

gouvernement fédéral, de 12 %. Lorsqu'ils sont exprimés en dollars constants de 1990-1991 pour tenir compte de l'inflation, les coûts annuels moyens des provinces et du gouvernement fédéral ont enregistré une baisse de 18 % et 11 % respectivement.

Coût par habitant

Le coût par habitant présente les dépenses en fonction de la taille de la population totale du Canada. En 1994-1995, le total des dépenses d'exploitation des administrations fédérale et provinciales au chapitre des services correctionnels pour adultes a été de presque 65 $ par personne au Canada. Le fonctionnement du système correctionnel fédéral coûte 31,22 $ par personne, et celui des systèmes provinciaux, 33,52 $ par personne. En dollars courants, le coût total par habitant des services correctionnels pour adultes a très peu augmenté, passant de 64,47 $ en 1990-1991 à 64,74 $ en 1994-1995 (tableau 1); toutefois, après rajustement en dollars constants de 1990-1991, le coût total par habitant a en fait diminué de 7 % au cours de cette période.

Personnel des services correctionnels

En 1994-1995, l'effectif des services correctionnels pour adultes s'élevait à 27 103 personnes. La majorité (16 245 ou 60 %) travaillaient dans les systèmes provinciaux et territoriaux. Le système fédéral employait les 10 858 autres, dont 10 497 au Service correctionnel du Canada et 361 à la Commission nationale des libérations conditionnelles (tableau 3). Il importe de bien comprendre que la prestation de certains services dans les systèmes correctionnels aussi bien fédéral que provinciaux est assurée en vertu d'ententes contractuelles avec divers organismes non gouvernementaux comme la Société John Howard et la Société Elizabeth Fry.

Table 3

Adult Corrections Authorized Staff by Selected Categories, Canada, 1990-91 to 1994-95

Tableau 3

Personnel autorisé des services correctionnels pour adultes, selon certaines catégories, Canada, 1990-1991 à 1994-1995

Year / Année	Headquarters / Administration centrale		Custodial Services / Services de détention		Non-Custodial Services / Services de non-détention		Parole Boards / Commissions des libérations conditionnelles		Total		Total
	Fed. / Féd.	Prov.	Fed. / Féd.	Prov.	Fed. / Féd.	Prov.	Fed. / Féd.	Prov.	Fed. / Féd.	Prov.	
1990-91	1,099	831	8,482	12,779	945	2,368	337	83	10,863	16,061	**26,924**
1991-92	980	884	8,390	14,433	916	2,533	325	96	10,611	17,946	**28,557**
1992-93	1,005	927	8,311	14,297	920	2,413	358	96	10,594	17,733	**28,327**
1993-94[1]	961	598	8,466	13,259	845	2,242	376	93	10,648	16,192	**26,840**
1994-95	938	456	8,690	13,409	869	2,285	361	95	10,858	16,245	**27,103**

[1] *Indirect corporate staff were excluded in Ontario following the merger of the Ministry of Correctional Services and the Ministry of the Solicitor General. - Le personnel travaillant indirectement pour les organismes a été exclu à la suite du fusionnement du ministère des Services correctionnels et du ministère du Solliciteur général.*

Of the 16,245 provincial/territorial correctional staff, the large majority (13,409 or 82%) were employed in the delivery of custodial services. There were only 2,285 (14%) staff involved in the delivery of community supervision services. Staff at headquarters and central services, (456 or 3%), and on the three provincial parole boards, (95 or 1%), made up the remainder of the total staff complement.

Sur les 16 245 employés des services correctionnels provinciaux et territoriaux, la grande majorité (13 409 ou 82 %) étaient affectés à la prestation de services de détention. Seulement 2 285 (14 %) employés étaient chargés de la surveillance de contrevenants dans la collectivité. Les employés dans les administrations centrales et les services centraux (456 ou 3 %), ainsi que dans les trois commissions provinciales des libérations conditionnelles (95 ou 1 %), constituaient le reste de l'effectif total.

Offender Populations Grow As Staff Complements Drop

In the federal sector, between 1990-91 and 1994-95 the average number of offenders in custody increased 24%, but during the same period the number of custodial staff grew by only 2.5%. The average number of offenders under supervision in the community increased slightly (0.2%), while the number of community supervision staff decreased 4%.

In the provincial sector, between 1990-91 and 1994-95 the average number of offenders in custody increased 11% and the number of custodial staff grew by 5%. However, the average number of offenders under supervision in the community increased by 22%, while the number of community supervision staff actually decreased by about 3%.

Headquarters/Central Services Staff Complement Declines

Between 1990-91 and 1994-95, the number of staff employed in federal headquarters operations decreased by 15%. In the provincial sector, the size of headquarters operations in Newfoundland and Labrador, New Brunswick, Quebec, British Columbia, and the Yukon grew during this period, while the total headquarters staff complement across the provinces decreased by 45%. However, it is important to note that much of this overall decrease can be attributed to reductions in Ontario which excluded indirect corporate full-time staff, following the merger of the Ministry of Correctional Services with the Ministry of the Solicitor General.

Salary Costs

In 1994-95, employee salary and benefits accounted for approximately 76% of total provincial operating expenditures and 65% of federal expenditures. Salaries account for a lower proportion of costs in the federal system due to the greater use of contracted services for the delivery of rehabilitative and treatment programs to offenders.

Parole Boards

As noted earlier, three provincial jurisdictions also operate their own parole boards: Québec, Ontario and British Columbia. These provincial parole programs are intended to provide a more responsive "early release" decision-making process to offenders serving provincial jail sentences. The National Parole Board has exclusive jurisdiction in the other provinces and territories, as well as jurisdiction over federally sentenced offenders.

In 1994-95, expenditures for the various parole boards totalled $32.3 million - $4.1 million in Ontario, $2.7 million in Québec, $886 thousand in British Columbia, and $24.7 million for the National Parole Board.

Le nombre de contrevenants s'accroît alors que le nombre d'employés diminue

Dans le secteur fédéral, le nombre moyen de contrevenants en détention a affiché une hausse de 24 % entre 1990-1991 et 1994-1995, alors que le nombre d'employés affectés aux services de détention n'a augmenté que de 2,5 % pendant la même période. Le nombre moyen de contrevenants faisant l'objet d'une surveillance dans la collectivité a accusé une légère hausse (0,2%), alors que le nombre d'employés affectés à cette surveillance a diminué de 4 %.

Dans le secteur provincial, le nombre moyen de contrevenants en détention a affiché une hausse de 11 % entre 1990-1991 et 1994-1995, alors que le nombre d'employés affectés aux services de détention a augmenté de 5 %. Toutefois, le nombre moyen de contrevenants faisant l'objet d'une surveillance dans la collectivité a accusé une hausse de 22 %, alors que le nombre d'employés affectés à cette surveillance a en réalité diminué d'environ 3 %.

L'effectif des administrations centrales/ services centraux diminue

Entre 1990-1991 et 1994-1995, le nombre d'employés travaillant à l'administration centrale fédérale a chuté de 15 %. Dans le secteur provincial, l'effectif des administrations centrales à Terre-Neuve et au Labrador, au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Colombie-Britannique et au Yukon s'est accru au cours de cette période, alors que l'effectif total des administrations centrales de toutes les provinces a diminué de 45 %. Toutefois, il importe de noter qu'une bonne partie de cette baisse globale peut être attribuée à des réductions en Ontario qui exclut le personnel à plein temps travaillant indirectement pour le ministère, à la suite du fusionnement du ministère des Services correctionnels et du ministère du Solliciteur général.

Dépenses salariales

En 1994-1995, les salaires et les avantages sociaux des employés ont représenté environ 76 % de toutes les dépenses d'exploitation provinciales, et 65 % des dépenses fédérales. Si les salaires représentent une plus faible proportion des dépenses dans le système fédéral, c'est parce que celui-ci a d'avantage recours à des services contractuels pour la prestation, aux contrevenants, de programmes de réadaptation et de traitement.

Commissions des libérations conditionnelles

Comme il a déjà été mentionné, trois provinces ont également leur propre commission des libérations conditionnelles : le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique. Les programmes de libération conditionnelle provinciaux se veulent un processus décisionnel plus souple de «mise en liberté anticipée» des contrevenants incarcérés dans des établissements provinciaux. La Commission nationale des libérations conditionnelles a compétence exclusive dans les autres provinces et territoires, ainsi que sur les contrevenants sous responsabilité fédérale.

En 1994-1995, les dépenses totales des diverses commissions des libérations conditionnelles se sont établies à 32,3 millions de dollars - 4,1 millions de dollars en Ontario, 2,7 millions de dollars au Québec, 886 000 $ en Colombie-Britannique, et 24,7 millions de dollars pour la Commission nationale des libérations conditionnelles.

The three provincial parole boards employed 95 persons: 51 in Ontario, 38 in Québec and 6 in British Columbia. In addition, the provincial parole boards utilized the services of many part-time and community members who are not included in these staffing figures. The National Parole Board employed 361 persons which includes both full-time and temporary board members, but does not include community board members.

Conclusion

If the growth of Canada's inmate population continues the overall trend of the past several years, federal and provincial custodial caseloads would be expected to increase to over 45,000 by the year 2004. As noted, the yearly cost of keeping an offender behind bars is quite substantial. To date, correctional administrators have been able to contain, and in some instances, reduce costs. However, if inmate populations continue to grow at the current pace, the existing correctional system will also have to grow - increasing capital expenditures to build new facilities and increasing operational expenditures to run these institutions. Alternatively, new and innovative policies may be needed to provide alternatives to incarcerating non-dangerous offenders convicted for fairly minor offences.

Les trois commissions provinciales des libérations conditionnelles employaient 95 personnes : 51 en Ontario, 38 au Québec et 6 en Colombie-Britannique. En outre, les trois avaient recours aux services de nombreux commissaires siégeant à temps partiel ainsi qu'à des membres de la collectivité. Pour sa part, la Commission nationale des libérations conditionnelles comptait 361 employés, composés à la fois de commissaires à plein temps et de commissaires à temps partiel, mais non de membres de la collectivité.

Conclusion

Si la croissance de la population carcérale au Canada suit la tendance générale des dernières années, on pourrait s'attendre que le nombre de détenus sous responsabilité fédérale et provinciale atteigne plus de 45 000 d'ici l'année 2004. Comme il a déjà été mentionné, l'incarcération d'un contrevenant entraîne des coûts annuels assez élevés. Jusqu'ici, les administrateurs des services correctionnels ont réussi à freiner et, dans certains cas, à réduire les dépenses. Toutefois, si les populations carcérales continuent à augmenter au même rythme qu'aujourd'hui, il faudra également élargir le système correctionnel existant - accroître les dépenses d'immobilisation pour construire de nouvelles installations, et accroître les dépenses d'exploitation pour administrer ces établissements. Par ailleurs, des programmes nouveaux et novateurs seront peut-être requis pour offrir des solutions de rechange à l'incarcération des contrevenants non dangereux reconnus coupables d'infractions relativement mineures.

Methodological notes

It is important to keep in mind that there are significant differences in how jurisdictions account for "common services" such as rent, maintenance and communications. There are also differences in the way revenues from Exchange of Service Agreements are reported. While many categories of expenditures on adult corrections are uniformly reported, there are always some services that may or may not be charged directly to the corrections budgets in each jurisdiction. For example, health care, education costs, computer services, etc., may be funded from alternate sources. In some jurisdictions these services may be provided through non-correctional agencies, while in others the corrections sector is responsible for these costs. Accordingly, it is not possible to make more detailed/standardized comparisons of corrections expenditures across provincial jurisdictions or between the provinces and federal correctional services. Federal headquarters expenditures include more extensive cost factors than those reported under provincial headquarters functions. For example, federal headquarters functions encompass the overall management direction including the operational positions of Wardens, Assistant Warden, Management Services and their support staff.

Statistics Canada's Consumer Price Index is used to calculate the constant dollar figures in this Juristat. The reported monthly price indexes are used to compile average fiscal year Consumer Price Indexes.

Expenditure and personnel data for adult corrections in Canada are collected and reported on a fiscal year basis. In these data, operating costs refer to costs associated with operating a government facility. The costs include: internal administrative costs, salaries, benefits, maintenance, food, clothing, etc. Capital expenditures are excluded from operating costs. Capital expenditures are costs incurred over and above day-to-day operational costs. For example, an addition or renovation to a correctional facility would be considered a capital expenditure. These data are reported only for the federal sector, because such information is not recorded uniformly across provincial jurisdictions.

Notes sur la méthodologie

Il importe de se rappeler qu'il y a d'importantes différences dans la façon dont les secteurs de compétence déclarent les dépenses liées aux «services communs», comme le loyer, l'entretien et les communications. Il y a également des différences dans la façon dont sont déclarées les recettes provenant des accords d'échange de services. Bien que de nombreuses catégories de dépenses au chapitre des services correctionnels pour adultes soient déclarées de façon uniforme, il existe toujours certains services qui peuvent ou non être imputés directement aux budgets des services correctionnels dans chaque secteur de compétence. Par exemple, les services de santé, les services éducatifs, les services informatiques, etc., peuvent être financés au moyen d'autres sources. Dans certains secteurs, ces services peuvent être fournis par l'entremise d'organismes non correctionnels, alors que dans d'autres le système correctionnel peut devoir assumer ces dépenses. Par conséquent, il n'est pas possible d'établir des comparaisons plus détaillées/normalisées des dépenses au titre des services correctionnels entre les provinces ou entre les provinces et les services correctionnels fédéraux. Les dépenses de l'administration centrale fédérale comprennent davantage de facteurs de coût que les dépenses déclarées pour les diverses activités des administrations centrales provinciales. Par exemple, les activités de l'administration centrale fédérale englobent les activités liées à la gestion globale, y compris les postes opérationnels de directeurs d'établissement, de directeurs adjoints, les services de gestion et leur personnel de soutien.

Dans le présent bulletin, les chiffres en dollars constants ont été calculés à partir de l'Indice des prix à la consommation de Statistique Canada. On se sert des indices mensuels des prix déclarés pour établir les indices moyens des prix à la consommation, selon l'exercice.

Les données sur les dépenses et le personnel des services correctionnels pour adultes au Canada sont recueillies et déclarées selon l'exercice. Dans ces données, les dépenses d'exploitation s'entendent des coûts liés au fonctionnement d'un établissement public. Elles englobent les frais d'administration interne, les salaires, les avantages sociaux, l'entretien, l'alimentation, l'habillement, etc. Les dépenses d'immobilisation sont exclues des dépenses d'exploitation. Les dépenses d'immobilisation sont les dépenses engagées en sus des dépenses d'exploitation courantes. Par exemple, l'agrandissement ou la rénovation d'un établissement correctionnel serait considéré comme une dépense d'immobilisation. Ces données sont déclarées uniquement pour le secteur fédéral, car la façon de les consigner varie d'une province à l'autre.

Sources

Adult Correctional Services in Canada, 1994-95. Correctional Services Program, Canadian Centre for Justice Statistics, Statistics Canada. Catalogue 85-211.

Public Financial Historical Data. Financial Management System. Public Institutions Division, System of National Accounts Branch. Catalogue 68-512 Occasional.

The Consumer Price Index Catalogue No. 62-001.

Sources

Services correctionnels pour adultes au Canada, 1994-1995. Programme des services correctionnels, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada. N° 85-211 au catalogue.

Finances publiques, données historiques. Système de gestion financière. Division des institutions publiques, Direction du Système de comptabilité nationale. N° 68-512 au catalogue. Hors série.

L'Indice des prix à la consommation. N° 62-001 au catalogue.

Canadian Centre for Justice Statistics

For further information, please contact the Canadian Centre for Justice Statistics, 19th floor, R.H. Coats Building, Ottawa, Ontario K1A 0T6 **1-613-951-9023** or **toll-free 1-800-387-2231.** To order (Canada and the United States), call **Operations and Integration Division, Circulation Management, Statistics Canada, 1-800-267-6677** or **1-613-951-7277.**

Centre canadien de la statistique juridique

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19e étage, immeuble R.H. Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 **1-613-951-9023** ou **le numéro sans frais 1-800-387-2231.** Pour commander (Canada et aux États Unis), communiquer avec **la Division des Opérations et de l'intégration, Gestion de la circulation, Statistique Canada, 1-800-267-6677** ou **1-613-951-7277.**

Recent Juristat Releases – Diffusions des Juristat récents

Catalogue 85-002

Vol.15 No. 4	The Use of Community Corrections in Canada: 1993-94 / Le recours aux services correctionnels communautaires au Canada : 1993-1994
Vol.15 No. 5	Correctional Services in Canada: Highlights for 1993-94 / Les services correctionnels au Canada : Faits saillants de 1993-1994
Vol.15 No. 6	Victims' Use of Police and Social Services / Le recours à la police et aux services sociaux par les victimes
Vol.15 No. 7	Youth Custody and Probation in Canada 1993-94 / Le placement sous garde et la probation des adolescents au Canada, 1993-1994
Vol.15 No. 8	Police Personnel and Expenditures in Canada – 1993 / Effectif policier et dépenses sur le chapitre des services de police au Canada – 1993
Vol.15 No. 9	Fear and Personal Safety / La peur et la sécurité personnelle
Vol. 15 No. 10	Factfinder on Crime and the Administration of Justice in Canada / Recueil de données sur la criminalité et l'administration de la justice au Canada
Vol. 15 No. 11	Homicide in Canada – 1994 / L'homicide au Canada – 1994
Vol. 15 No. 12	Canadian Crime Statistics, 1994 / Statistiques de la criminalité au Canada, 1994
Vol. 15 No. 13	Breaking and Entering in Canada / Les introductions par effraction au Canada
Vol. 15 No. 14	Impaired Driving – Canada, 1994 / Conduite avec facultés affaiblies – Canada, 1994
Vol. 15 No. 15	Children and Youths as Victims of Violent Crimes / Les enfants et les jeunes victimes de crimes de violence
Vol. 15 No. 16	Recidivism in Youth Courts 1993-94 / La récidive dans les tribunaux de la jeunesse 1993-1994
Vol. 16 No. 1	Police Personnel and Expenditures in Canada, 1994 / Effectif policier et dépenses au chapitre des services de police au Canada, 1994
Vol. 16 No. 2	Motor Vehicle Crimes / Crimes liés aux véhicules à moteur

The paper used in this publication meets the minimum requirements of American National Standard for Information Sciences – Permanence of Paper for Printed Library Materials, ANSI Z39.48 – 1984.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'"American National Standard for Information Sciences" – "Permanence of Paper for Printed Library Materials", ANSI Z39.48 – 1984.

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHEQUE STATISTIQUE CANADA
1010205808